

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014**

A une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 01-01-2014**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées du 16 décembre 2013 et extraordinaire du budget 2014**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Adoption du règlement: Code d'éthique et de déontologie (*article 13 du projet de loi 109*) Règlement 397-2013
  - 4.2- Adoption: Amendement au règlement de circulation et de stationnement *décrétant l'interdiction de stationner sur la rue Hébert entre de l'Église et Chartier* Règlement SQ-3F-2013
  - 4.3- Avis de motion : Amendement au règlement de zonage pour retirer la terminologie de la hauteur des bâtiments et pour ajouter

dans les enseignes prohibés les enseignes à message animé et variable. *Règlement 222-T-01-2014*

- 4.4- Adoption projet de règlement amendant le règlement de zonage pour retirer la terminologie de la hauteur des bâtiments et pour ajouter dans les enseignes prohibés les enseignes à message animé et variable. *Règlement 222-T-01-2014*

## 5- **Soumissions**

- 5.1- Résultat des soumissions : achat de fleurs aménagement été 2014

## 6- **Administration et Finances**

- 6.1- Aide financière 2014 à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur : *pour remettre la subvention annuelle*
- 6.2- Offre de service pour la mise en page et l'impression du calendrier 2015
- 6.3- Demande de Transports Canada pour la modification des positions des restrictions visant l'utilisation des bâtiments sur les lacs Boucané, Breton, Millette et Léonard
- 6.4- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II
- 6.5- Engagement de la Ville pour une demande de subvention dans le cadre des projets d'infrastructures des municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2013-2014
- 6.6- Dossier annexion partie Mille-Isles : compensation offerte par la Ville de Saint-Sauveur à la Municipalité de Mille-Isles
- 6.7- Renouvellement des cautions pour le Musée du ski auprès de la Caisse de la Vallée de Saint-Sauveur (résolutions 378-07-2008 : 49 500 \$ et 759-12-2011 : 30 000 \$)
- 6.8- Nomination de la représentante de la Ville auprès du Musée du Ski des Laurentides
- 6.9- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## 7- **Sécurité publique**

## 8- **Travaux publics et génie**

- 8.1- Paiement de facture acquisition de sel de déglacage de chaussées (16 785,79 \$ incluant les taxes)

## 9- **Environnement**

## 10- **Urbanisme** (10.1 à 10.26 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 6 janvier 2014*)

- 10.1- 376, chemin Birchwood : Démolition, plans 2014-003
- 10.2- 200, rue Principale, local 1A : « Parfumerie du Nord » Enseigne communautaire, plans 2014-004

- 10.3- 95, avenue de l'Église : « Institut Isis » Enseigne sur poteaux, plans 2014-005
- 10.4- 246, rue Principale : « Loft à ongles » Enseigne projetante, plans 2014-006
- 10.5- 286, rue Principale : « Re/Max Laurentides » Enseigne sur poteaux, plans 2014-007
- 10.6- 200, rue Principale, local 12 : « Michel Labrèche notaire » Enseigne communautaire, plans 2014-008
- 10.7- 200, rue Principale, local 11 : « Le courtier du Nord » Enseigne communautaire, plans 2014-009
- 10.8- 341 B, rue Principale : « Bazar » Enseigne communautaire, plans 2014-010
- 10.9- 36, avenue de la Gare, local 104 : « Noritech » Enseigne à plat, plans 2014-011
- 10.10-103, rue Principale : « Salon urbain Le Switch » Enseigne sur poteaux, plans 2014-012
- 10.11-200, rue Principale, local 8 : « Coiffure Passion » Enseigne communautaire, plans 2014-013
- 10.12-90, avenue de la Gare : « Le Passé Composé » Enseigne sur poteau et lettrage à plat, plans 2014-014
- 10.13-25A, avenue de l'Église : « Toilettage Louise » Enseigne communautaire, plans 2014-015
- 10.14-26, avenue Lafleur Sud : « Physio Élite Saint-Sauveur » Enseigne communautaire, plans 2014-016
- 10.15-157, rue Principale : « Encadrimage » Enseigne à plat, plans 2014-017
- 10.16-200, rue Principale, local 1B : « Yves David opticien » Enseigne communautaire, plans 2014-018
- 10.17-186, rue Principale : « Olives balsamique et cie » Enseigne sur poteau et lettrage, plans 2014-019
- 10.18- 228, rue Principale, local 101 : « Re/Max » Enseigne à plat, plans 2014-020
- 10.19-228, rue Principale, local 203 : « Caza Marceau + Soucy Boudreau avocats » Enseignes à plat et communautaire, plans 2014-021
- 10.20-36, avenue de la Gare, local 202 : « Belle-O-Réveil » Enseigne projetante, plans 2014-022

- 10.21-126, chemin du Lac-Millette : « Toquade » Enseignes à plat et communautaire, plans 2014-023
- 10.22-23, avenue de l'Église : « Espasanté » Enseigne communautaire, plans 2014-024
- 10.23-26, avenue Lafleur Sud : « Evelyne Éthier ostéopathe » Enseigne communautaire, plans 2014-025
- 10.24-Dérogation mineure *accord de principe* 142, chemin de Touraine : Plans 2014-026
- 10.25-Dérogation mineure *accord de principe* 11, avenue du Souvenir : Plans 2014-027
- 10.26-Lotissement Chemin du Pékan : Lots 219-13 à 219-18 et 220-11 à 220-14, plans 2014-028
- 10.27-Dérogation mineure 31-33, rue Paul : Plans 2013-202 afin d'autoriser une marge latérale de 2,84 mètres au lieu de 3 mètres (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.28-Libération de lettre de crédit de soutien irrévocable pour l'aménagement du stationnement au 246 chemin du Lac Millette
- 10.29-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 décembre 2013

## **11- Vie Communautaire**

- 11.1- Nouvelle tarification pour les camps de jour
- 11.2- Projet d'amélioration du parc de planches à roulettes

## **12- Ressources Humaines**

- 12.1- Engagement électromécanicien suite au départ d'un employé
- 12.2- Engagement d'un chef mécanicien

## **13- Correspondance**

- 13.1- Demande d'aide financière l'Ombre-Elle : (*comme par les années passées la Ville remet une subvention à cet organisme*)
- 13.2- Demande d'aide financière Tournenvert : (*comme par les années passées la Ville remet une subvention à cet organisme*)
- 13.3- Demande d'aide financière Maison des Jeunes 2014
- 13.4- Participation de la Ville au Gala d'excellence Desjardins 2014 en collaboration avec la Chambre de Commerce (1<sup>er</sup> avril 2014)
- 13.5- Félicitations aux Glissades des Pays d'en Haut pour leur 50<sup>ème</sup> anniversaire

## **14- Points nouveaux**

- 14.1- Paiement de la facture à la MRC pour le budget 2014

- 14.2- Libération de la caution pour les travaux de broyage de branches
- 14.3- Adhésion à un achat regroupé de l'UMQ pour l'obtention d'assurances collectives pour les employés municipaux
- 14.4- Demande pour la tenue d'un demi-marathon de la Vallée de Saint-Sauveur le 19 avril organisé par la Chambre de Commerce
- 15- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- **Levée de l'assemblée**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

### **RÉSOLUTION 02-01-2014** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 est approuvé tel que déposé.

### **RÉSOLUTION 03-01-2014** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 pour le budget 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 pour le budget 2014 est approuvé tel que déposé.

### **RÉSOLUTION 04-01-2014** **ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2013** **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement portant le numéro 397-2013 adoptant un code d'éthique et de déontologie du conseil municipal et abrogeant le règlement 344-2011 est adopté.

**RÉSOLUTION 05-01-2014**  
**ADOPTION AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**  
**SQ-03F-2013**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement portant le numéro SQ-03F-2013 amendant le règlement de circulation et de stationnement est adopté.

**AVIS DE MOTION 06-01-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 222-T-01-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-T-01-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour retirer la terminologie de la hauteur des bâtiments et pour ajouter dans les enseignes prohibés les enseignes à message animé et variable. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 07-01-2014**  
**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-T-01-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-T-01-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 pour retirer la terminologie de la hauteur des bâtiments et pour ajouter dans les enseignes prohibés les enseignes à message animé et variable est adopté.

**RÉSOLUTION 08-01-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**ACQUISITION DE FLEURS**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 9 décembre 2013 à 11 h 00 pour la fourniture de fleurs et arbustes pour la saison 2014;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur avait invité cinq (5) firmes à soumissionner;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Pépinière G. Lorrain et fils	40 783,86 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeurs des travaux publics et génie en date du 14 janvier 2014;

ATTENDU : La recommandation de la commission des travaux publics numéro TP-2-01-14 lors de sa rencontre du 13 janvier 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2014 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 40 783,86 \$ incluant les taxes, présentée par Pépinière G. Lorrain et fils est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 09-01-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE 2014**  
**CHAMBRE DE COMMERCE**  
**DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU : La demande d'aide financière de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2014;

ATTENDU : La résolution 21-01-2003 édictant les conditions de remise de l'aide financière à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 14 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE :

- 1) La Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur la somme de 225 000 \$, et ce, à titre de soutien financier pour l'année 2014;
- 2) La somme prévue à la présente résolution soit remise en quatre versements égaux aux dates suivantes : 21 janvier, 17 avril, 20 juin et 17 octobre 2014.

**RÉSOLUTION 10-01-2014**  
**MISE EN PAGE ET**  
**IMPRESSION CALENDRIER 2015**

ATTENDU La proposition de la firme King Communications pour la création, le design et l'impression du calendrier 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 14 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de la firme King Communications pour la préparation et l'impression du calendrier 2015 sur la base de l'offre de service de cette firme en date du 12 décembre 2013 et pour un montant de 15 445 \$ taxes en sus.

**RÉSOLUTION 11-01-2014**  
**MODIFICATION DES POSITIONS DES RESTRICTIONS**  
**VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS**  
**SUR LES LACS BOUCANÉ, BRETON, MILLETTE ET LÉONARD**

ATTENDU Que dans le cadre d'un processus de vérification des restrictions visant l'utilisation des bâtiments en référence au *Règlement sur la restrictions visant l'utilisation des bâtiments* effectué par le Bureau de la sécurité nautique, région du Québec, Transports Canada a relevé des problématiques reliées aux positionnements des restrictions sur les lacs Boucané, Breton, Millette et Léonard;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur demande à Transports Canada de procéder avec les modifications des positions des restrictions suivantes :

- Lac Boucané : nouveau centrifuge du lac : 45°51'53"N-74°09'12"O
- Lac Breton : nouveau centrifuge du lac : 45°52'25"N-74°13'46"O
- Lac Millette : nouveau centrifuge du lac : 45°52'17"N-74°10'02"O
- Lac Léonard : nouveau centrifuge du lac : 45°50'54"N-74°11'08"O

**RÉSOLUTION 12-01-2014**  
**PROGRAMME DE SOUTIEN**  
**AUX INSTALLATIONS SPORTIVES**  
**ET RÉCRÉATIVES PHASE II**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur autorise la présentation du projet de construction du complexe aquatique de la Vallée de Saint-Sauveur au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II;

QUE : Soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Sauveur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur désigne Monsieur Jean Beaulieu, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



**RÉSOLUTION 13-01-2014**  
**PROJETS D'INFRASTRUCTURES**  
**DES MUNICIPALITÉS ENGAGÉES DANS LA DÉMARCHE**  
**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

ATTENDU Le projet d'implantation d'un parcours santé incluant différents modules pour promouvoir l'exercice physique particulièrement pour les aînés;

ATTENDU Le programme du Gouvernement du Québec d'aide financière pour les projets d'infrastructures dans les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2013-2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur autorise le projet d'implantation d'un parcours santé incluant différents modules, s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Monsieur Jean Beaulieu, directeur général de la Ville de Saint-Sauveur, soit autorisé pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents en conformité avec la présente résolution.

**RÉSOLUTION 14-01-2014**  
**ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE**  
**DE MILLE-ISLES**

ATTENDU : Le règlement 309-2010 adopté par la Ville de Saint-Sauveur le 20 décembre 2010 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles à la Ville de Saint-Sauveur

ATTENDU : Qu'il est devenu nécessaire de modifier ce règlement pour y inclure une compensation de la Ville de Saint-Sauveur à la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU : Les rencontres entre les représentants des municipalités de Saint-Sauveur et de Mille-Isles;

ATTENDU : Qu'un projet d'entente de compensation par la Ville de Saint-Sauveur à la Municipalité de Mille-Isles a été négocié et accepté par les représentants des deux (2) municipalités;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Demande soit faite au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier le règlement 309-2010 en fonction des nouveaux paramètres négociés entre les municipalités à savoir que la Ville de Saint-Sauveur remettra à la municipalité de Mille-Isles la partie de la taxe foncière correspondant à :

- Pour la première année : 100 % de la taxe foncière au taux 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés pour le secteur en question;
- Pour la deuxième année : 75 % de la taxe foncière au taux 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés pour le secteur en question;
- Pour la troisième année : 50 % de la taxe foncière au taux 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés pour le secteur en question;
- Pour la quatrième année : 25 % de la taxe foncière au taux 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés pour le secteur en question;
- Pour la cinquième année : 10 % de la taxe foncière au taux 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés pour le secteur en question.

Cette remise devant cesser à la sixième année et pour les années subséquentes.

**RÉSOLUTION 15-01-2014**  
**RENOUVELLEMENT DES CAUTIONS**  
**MUSÉE DU SKI**

ATTENDU L'article 28 alinéa 3 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet à une municipalité de se porter caution pour un organisme à but non lucratif ayant pour fins un mandat culturel, récréatif ou communautaire;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur par sa résolution 378-07-2008 en date du 21 juillet 2008 s'est porter caution pour le Musée du ski des Laurentides pour une somme de 49 500 \$;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur par sa résolution 759-12-2011 en date du 19 décembre 2011 s'est porter caution pour le Musée du ski des Laurentides pour une somme de 30 000 \$;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur s'engage à renouveler les dites cautions des emprunts du Musée du Ski auprès de la Caisse Populaire de la Vallée des Pays-d'en-Haut et que monsieur le Maire et monsieur le Directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents requis aux fins du présent renouvellement.

**RÉSOLUTION 16-01-2014**  
**REPRÉSENTANTE DE LA VILLE**  
**AUPRÈS DU MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Madame la conseillère Julie Gratton soit nommée à titre de représentante du conseil de la Ville de Saint-Sauveur auprès du

Musée du Ski des Laurentides pour siéger sur son conseil d'administration.

**RÉSOLUTION 17-01-2014**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 16 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 35276 à 35480) pour la période du 12 décembre 2013 au 15 janvier 2014 au montant de 1 643 564,73 \$ est acceptée.

**RÉSOLUTION 18-01-2014**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**ACQUISITION DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

ATTENDU La résolution 183-04-2013 mandatant l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat regroupé de sel de déglacage;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 9 janvier 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Sifto Canada Corp. la somme de 16 785,79 \$ incluant les taxes pour la fourniture de sel de déglacage.

**RÉSOLUTION 19-01-2014**  
**376, CHEMIN BIRCHWOOD :**  
**DÉMOLITION, PLANS 2014-003**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1001 présentée le 25 novembre 2013 pour la propriété du 376 chemin Birchwood;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-003 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de

certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 376, chemin Birchwood.

**RÉSOLUTION 20-01-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 1A : « PARFUMERIE DU NORD »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-004**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0966 présentée le 7 novembre 2013 pour la propriété du 200 Principale local 1A;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-004 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 200, rue Principale, local 1A.

**RÉSOLUTION 21-01-2014**  
**95, AVENUE DE L'ÉGLISE : « INSTITUT ISIS »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2014-005**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0482 présentée le 22 mars 2013 pour la propriété du 95 avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-005 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 95, avenue de l'Église, en remplacement des plans no 2013-125.

**RÉSOLUTION 22-01-2014**  
**246, RUE PRINCIPALE : « LOFT À ONGLES »**  
**ENSEIGNE PROJETANTE, PLANS 2014-006**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

permis 2013-0672 présentée le 12 août 2013 pour la propriété du 246 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-006 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 246, rue Principale, en remplacement des plans no 2013-159.

**RÉSOLUTION 23-01-2014**  
**286, RUE PRINCIPALE : « RE/MAX LAURENTIDES »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2014-007**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0322 présentée le 14 mai 2013 pour la propriété du 286 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-007 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 286, rue Principale, en remplacement des plans no 2013-105.

**RÉSOLUTION 24-01-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 12 :**  
**« MICHEL LABRÈCHE NOTAIRE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-008**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0974 présentée le 14 novembre 2013 pour la propriété du 200 rue Principale local 12;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif

et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-008 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 12.

**RÉSOLUTION 25-01-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 11 :**  
**« LE COURTIER DU NORD »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-009**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0973 présentée le 14 novembre 2013 pour la propriété du 200 rue Principale local 11;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-009 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 11.

**RÉSOLUTION 26-01-2014**  
**341 B, RUE PRINCIPALE : « BAZAR »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-010**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0088 présentée le 27 février 2013 pour la propriété du 341B rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-010 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 341 B, rue Principale, en remplacement des plans no 2013-173.

**RÉSOLUTION 27-01-2014**  
**36, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 104 : « NORITECH »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-011**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0067 présentée le 25 mars 2013 pour la propriété du 36 avenue de la Gare local 104;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU Le critère du règlement qui prévoit qu'une enseigne apposée sur un bâtiment s'intègre à l'architecture notamment par sa forme, ses couleurs ou son mode d'installation;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2014-011 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 104, aux motifs suivants :

- la couleur proposée pour l'enseigne ne s'intègre pas au bâtiment;
- le mode d'installation proposé se distingue de l'ensemble de l'affichage présent sur le bâtiment et ne s'y intègre pas.

**RÉSOLUTION 28-01-2014**  
**103, RUE PRINCIPALE : « SALON URBAIN LE SWITCH »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2014-012**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0825 présentée le 14 août 2013 pour la propriété du 103 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-012 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 103, rue Principale, en remplacement des plans no 2013-165.

**RÉSOLUTION 29-01-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 8 : « COIFFURE PASSION »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-013**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0469 présentée le 4 juillet 2013 pour la propriété du 200 rue Principale local 8;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-013 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 8.

**RÉSOLUTION 30-01-2014**  
**90, AVENUE DE LA GARE : « LE PASSÉ COMPOSÉ »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU ET LETTRAGE À PLAT, PLANS 2014-014**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1017 présentée le 13 décembre 2013 pour la propriété du 90 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-014 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 90, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 31-01-2014**  
**25A, AVENUE DE L'ÉGLISE : « TOILETTAGE LOUISE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-015**



ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1019 présentée le 10 décembre 2013 pour la propriété du 25A avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-015 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 25 A, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 32-01-2014**  
**26, AVENUE LAFLEUR SUD :**  
**« PHYSIO ÉLITE SAINT-SAUVEUR »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-016**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1023 présentée le 10 décembre 2013 pour la propriété du 26 avenue Lafleur sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-016 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 26, avenue Lafleur Sud.

**RÉSOLUTION 33-01-2014**  
**157, RUE PRINCIPALE : « ENCADRIMAGE »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-017**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1025 présentée le 12 décembre 2013 pour la propriété du 157 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-017 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 157, rue Principale.

**RÉSOLUTION 34-01-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 1B :**  
**« YVES DAVID OPTICIEN »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-018**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1026 présentée le 10 décembre 2013 pour la propriété du 200 rue Principale local 1B;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-018 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 1B.

**RÉSOLUTION 35-01-2014**  
**186, RUE PRINCIPALE : « OLIVES BALSAMIQUE ET CIE »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU ET LETTRAGE, PLANS 2014-019**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0939 présentée le 28 octobre 2013 pour la propriété du 186 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-019 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 186, rue Principale.

**RÉSOLUTION 36-01-2014**  
**228, RUE PRINCIPALE, LOCAL 101 : « RE/MAX »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-020**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1027 présentée le 13 décembre 2013 pour la propriété du 228 rue Principale local 101;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-020 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 228, rue Principale, local 101.

**RÉSOLUTION 37-01-2014**  
**228, RUE PRINCIPALE, LOCAL 203 :**  
**« CAZA MARCEAU + SOUCY BOUDREAU AVOCATS »**  
**ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-021**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1029 présentée le 13 décembre 2013 pour la propriété du 228 rue Principale local 203;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-021 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 228, rue Principale, local 203.

**RÉSOLUTION 38-01-2014**  
**36, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 202 : « BELLE-O-RÉVEIL »**

### **ENSEIGNE PROJETANTE, PLANS 2014-022**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1024 présentée le 13 décembre 2013 pour la propriété du 36 avenue de la Gare local 202;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-022 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 202.

### **RÉSOLUTION 39-01-2014** **126, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « TOQUADE »** **ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-023**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0983 présentée le 13 décembre 2013 pour la propriété du 126 chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-023 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 126, chemin du Lac-Millette.

### **RÉSOLUTION 40-01-2014** **23, AVENUE DE L'ÉGLISE : « ESPASANTÉ »** **ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-024**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0996 présentée le 25 novembre 2013 pour la propriété du 23 avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-024 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 23, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 41-01-2014**  
**26, AVENUE LAFLEUR SUD : « EVELYNE ÉTHIER OSTÉOPATHE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-025**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1032 présentée le 17 décembre 2013 pour la propriété du 26 avenue Lafleur sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-025 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 26, avenue Lafleur Sud.

**RÉSOLUTION 42-01-2014**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**142, CHEMIN DE TOURAINE : PLANS 2014-026**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, visant à permettre la construction d'un agrandissement (garage attaché) à 4,40 m de la ligne de lot, au lieu de 7 m pour le bâtiment du 142, chemin de Touraine.

**RÉSOLUTION 43-01-2014**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**

### **11 DU SOUVENIR: PLANS 2014-027**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 110 à 113 du règlement de zonage no 222-2008, visant à régulariser les empiétements du bâtiment suivants :

- marge avant, donnant sur la rue Donat : 3,05 m au lieu de 6 m;
- marge avant, donnant l'avenue du Souvenir : 3,60 m au lieu de 6 m;
- marge arrière : 2,55 m au lieu de 6 m;
- marge de la galerie avant, donnant sur la rue Donat : 1,86 m au lieu de 4 m.

### **RÉSOLUTION 44-01-2014** **LOTISSEMENT CHEMIN DU PÉKAN:** **LOTS 219-13 A 219-18 ET 220-11 A 220-14** **PLANS 2014-028**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement 223-2008 à la demande de permis des lots 219-13 à 219-18 et 220-11 à 220-14 chemin du Pékan;

ATTENDU La recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 janvier 2014, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-028 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le lotissement sur le Chemin du Pékan Lots 219-13 à 219-18 et 220-11 à 220-14, et d'accepter en paiement la somme de 12 552 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parc et terrains de jeux).

### **RÉSOLUTION 45-01-2014** **DÉROGATION MINEURE** **31-33, RUE PAUL : PLANS 2013-202**

ATTENDU La résolution 701-12-2013;

ATTENDU L'avis public publié le 18 décembre 2013;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage 222-2008, visant à autoriser la marge latérale droite de 2,84 m au lieu de 3 m pour le bâtiment du 31-33 rue Paul.

**RÉSOLUTION 46-01-2014**  
**LIBÉRATION GARANTIE STATIONNEMENT ET**  
**AMÉNAGEMENT 246 LAC MILLETTE**

ATTENDU La lettre de crédit de soutien irrévocable au montant de 109 000 \$ pour l'aménagement du stationnement et l'aménagement-paysager du 246 chemin du Lac Millette;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de l'urbanisme en date du 8 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre la lettre de crédit de soutien irrévocable au montant de 109 000 \$ déposée pour le 246 chemin du Lac Millette les travaux de stationnement et d'aménagement paysagers ayant été complétés en conformité avec les plans soumis avec le permis.

**COMMENTAIRE 47-01-2014**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de décembre 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 5 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 1 041 000 \$ et 3 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 1 244 000 \$ soit un total pour l'année 2013 de 30 160 000 \$ comparativement à 34 498 000 \$ pour la même période en 2012.

**RÉSOLUTION 48-01-2014**  
**TARIFICATION**  
**POUR LES CAMPS D'ÉTÉ**

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la vie communautaire en date du 8 janvier 2014 sous le numéro VC-01-01-14;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 9 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

Qu' : La grille de tarification, tel qu'annexée au rapport de la directrice de la vie communautaire, pour les camps de jour et recommandée par la commission de la vie communautaire soit acceptée.

**RÉSOLUTION 49-01-2014**  
**AMÉLIORATION DU PARC**  
**DE PLANCHES À ROULETTES**

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la vie communautaire en date du 8 janvier 2014 sous le numéro VC-05-01-14;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 9 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QU'une somme de 50 000 \$ soit réservée à même le fonds de parc pour être investie dans l'amélioration du skatepark conditionnellement à ce qu'un investissement total de 80 000 \$ soit effectué le solde provenant de divers levées de fonds effectuées par les usagers du parc.

**RÉSOLUTION 50-01-2014**  
**ENGAGEMENT ÉLECTROMÉCANICIEN**  
**SUITE AU DÉPART D'UN EMPLOYÉ**

ATTENDU La démission de Monsieur Samuel Lapointe du poste d'électromécanicien pour la Ville de Saint-Sauveur le 21 novembre 2013;

ATTENDU La recommandation par le comité de sélection formé de Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Tim Watchorn directeur du service des travaux publics et génie suite aux entretiens de candidats le 18 décembre 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des Ressources Humaines en date du 19 décembre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE, Suite à la recommandation du directeur des Ressources Humaines et du directeur du service des travaux publics et génie, la candidature de Monsieur David Girard soit retenue pour occuper le poste de d'électromécanicien auprès du service des travaux publics et génie selon les termes et conditions de la convention collectives présentement en vigueur.

**RÉSOLUTION 51-01-2014**  
**ENGAGEMENT CHEF MÉCANICIEN**

ATTENDU La présentation du directeur des travaux publics et génie à la commission des travaux publics et génie pour la création d'un poste de chef d'équipe 1 à l'atelier de mécanique;

ATTENDU La recommandation de la commission des travaux publics et génie lors de sa rencontre du 13 janvier 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 15 janvier 2014;



Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QU'autorisation est donné pour la création d'un poste permanent de chef d'équipe 1 à l'atelier de mécanique selon les clauses de la convention collective en vigueur avec un salaire horaire de 31,66 \$.

Que les services de Monsieur Daniel Chartrand soient retenus pour occuper le poste chef d'équipe 1 à l'atelier de mécanique monsieur Chartrand étant à l'embauche de la Ville depuis 2008 sur une base temporaire.

**RÉSOLUTION 52-01-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE – L'OMBRE-ELLE**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 500 \$ est accordée à l'Ombre-Elle dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

**RÉSOLUTION 53-01-2014**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE TOURNENVERT**

ATTENDU : La demande d'aide financière présentée par la Société d'horticulture Tournenvert en date du 29 novembre 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la remise d'une aide financière au montant de 500 \$ à la Société d'horticulture Tournenvert pour l'année 2014.

**RÉSOLUTION 54-01-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES**

ATTENDU : La demande d'aide financière présentée par la Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont pour l'année 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 16 400 \$ pour l'année 2014 est accordée à la Maison des Jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont, auquel montant s'ajoute pour l'année 2014

une somme de 4 000 \$ non récurrent. Le total de 20 400 \$ sera payable sur une base mensuelle rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**RÉSOLUTION 55-01-2014**  
**GALA D'EXCELLENCE DESJARDINS 2014**

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 14 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de huit (8) billets au coût de 135,00 \$ chacun (taxes en sus) pour assister au Gala d'excellence Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur qui sera tenu le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**RÉSOLUTION 56-01-2014**  
**FÉLICITATIONS AUX GLISSADES**  
**DES PAYS D'EN HAUT**

ATTENDU Que les Glissades des Pays-d'en-Haut célèbrent cette année leur 50<sup>ème</sup> anniversaire;

ATTENDU Que ce site touristique de grande envergure attire dans notre MRC un nombre croissant de visiteurs;

ATTENDU Qu'il est souhaitable de souligner les entreprises à succès qui font rayonner à travers le Québec notre région;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur félicite l'équipe des Glissades des Pays-d'en-Haut pour la qualité du produit offert à nos visiteurs et leur souhaite encore de nombreuses années de franc succès.

**RÉSOLUTION 57-01-2014**  
**PAIEMENT DE LA FACTURE À LA MRC**

ATTENDU : L'adoption à la fin novembre 2013 par la MRC Les Pays-d'en-Haut de son budget d'opération pour 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 13 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des factures de la MRC Les Pays-d'en-Haut soit un total de 1 079 307 \$ dont 544 809 \$ immédiatement et le solde sur présentation de factures.

**RÉSOLUTION 58-01-2014**  
**LIBÉRATION DE LA CAUTION**  
**TRAVAUX DE BROYAGE DE BRANCHES**

ATTENDU Le dépôt de garantie remis à la Ville par l'entreprise Bernard Paysagiste lors de l'appel d'offre pour des travaux de broyage des branches;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 9 janvier 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Bernard Paysagiste le dépôt de garantie au montant de 1 800 \$ les travaux de broyage des branches ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

**RÉSOLUTION 59-01-2014**  
**ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPE DE L'UMQ**  
**POUR L'OBTENTION D'ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU Que conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) lancera un appel d'offres public pour obtenir des soumissions en vue de l'octroi d'un contrat en assurances collectives pour les employés des municipalités membres du Regroupement Estrie-Montérégie;

ATTENDU Le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ au Groupe Mallette Actuaire inc est de 0,8 % et les frais de gestion de l'UMQ sont de 1 % des primes totales dues;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a reçu une invitation de l'UMQ à adhérer à son regroupement et à retenir les services du Groupe Mallette Actuaire inc en conséquence;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU Que selon l'estimation de la Ville de Saint-Sauveur, la valeur du mandat confier à Mallette Actuaire inc est au total de moins de 25 000 \$, taxes incluses, pour cinq ans;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actuaire inc des services professionnels en matière d'assurance collective pour les employés, au taux de 0,8 % de frais de gestion;

QUE L'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année, sur une période maximale de cinq ans, selon les conditions de renouvellement offertes par l'assureur;

QUE La Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a ou aura été adjudgé;

QUE La Ville de Saint-Sauveur mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des

renseignements personnels de même que pour aller en appel d'offres public et pour octroyer à l'assureur qui aura soumis la soumission la plus basse conforme, le contrat d'assurances collectives pour les employés municipaux;

QUE La Ville de Saint-Sauveur s'engage à payer à l'UMQ des frais d'administration de 1 % des primes totales dues par la municipalité.

**RÉSOLUTION 60-01-2014**  
**DEMI-MARATHON 19 AVRIL 2014**

ATTENDU : La demande présentée par la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur en date du 3 décembre 2013 concernant la tenue d'un demi-marathon dans les rues de Saint-Sauveur le 19 avril 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur le 19 avril 2014 à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire;
- Publiciser l'événement dans les médias locaux;
- Fournir une preuve d'assurance-responsabilité dégageant la municipalité de toute responsabilité à l'égard de cet événement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 61-01-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire